



COMMUNE DE SENTHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SENTHEIM DE LA SEANCE DU 27 AOUT 2013.

Sous la présidence de M. Bernard HIRTH, Maire.

Présents

- M. Roland MESSERLIN 1^{er} Adjoint,
- M. Marc PERRIN 2^{ème} Adjoint
- M. Serge JAEG 3^{ème} Adjoint,
- Mme Françoise NAEGELEN 4^{ème} Adjoint,
- Mme Martine BISSLER Conseillère Municipale,
- Mme Marie HINGRE Conseillère Municipale,
- M. Thierry KAYSER Conseiller Municipal,
- M. Marc ALTER Conseiller Municipal,
- M. Timothée HINGRE Conseiller Municipal,
- M. Gérard STOECKLIN Conseiller Municipal.

Absents excusés

- Mme Cathy COLONNA qui donne pouvoir à M. Thierry KAYSER
- M. Joseph GENSBITTEL qui donne pouvoir à Mme Martine BISSLER
- Mme Annick EHRET qui donne pouvoir à M. Marc ALTER.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc SCHOEPF, secrétaire de mairie.

Date de la convocation : 22 mai 2013.

Ordre du jour

- 1°) **Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 juin 2013**
- 2°) **Rue du Moulin**
- 3°) **Fontaine pont des vignes**
- 4°) **Décision modificative n°1 au budget principal**
- 5°) **Subvention UFSBD 68**
- 6°) **Approbation du rapport d'activité 2012 du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable**
- 7°) **Accueil délégation de Villeneuve-la-Comptal**
- 8°) **Délégations extérieures**
- 9°) **Divers et informations.**

M. le Maire ouvre la séance à vingt heures et remercie les conseillers de leur présence, salue les concitoyens présents et excuse les absents.

Point 1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 juin 2013

Aucun conseiller n'ayant de remarque à formuler, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal par treize voix pour et une abstention (M. HINGRE).

**Point 2 – Rue du Moulin**

M. le Maire fait part de la demande de Mme Ghislaine JORDY de pouvoir accéder à la parcelle 82 section XX, sur laquelle elle projette de construire une maison d'habitation, par le chemin prolongeant la rue du Moulin et contigu à la parcelle susnommée.

Il précise, d'une part, que cette parcelle est accessible par la rue des Vignes et, d'autre part, qu'actuellement les pêcheurs utilisent fréquemment ce chemin en véhicule pour accéder à l'étang Marcel. Il signale également que cet accès entraînera des frais pour déplacer la barrière actuellement en place et pour l'installation d'un grillage, ces derniers seront à la charge du demandeur.

M. KAYSER intervient en précisant que nul ne peut préjuger de l'avenir et prévient que, la commune risque de devoir élargir le pont et poser un revêtement sur le chemin. M. le Maire propose de réunir la commission urbanisme pour définir le cahier des charges de cet accès.

Après délibérations, M. KAYSER propose que le Conseil Municipal détermine sa position sur le principe de l'accès à cette parcelle par la rue du Moulin. À la demande de l'ensemble des conseillers le vote se fera à bulletin secret. M. le Maire pose la question suivante :

Le Conseil Municipal donne-t-il un accord de principe pour l'accès à la parcelle susnommée par le chemin prolongeant la rue du Moulin, sous réserve de subvenir aux conditions du cahier des charges ?

Après dépouillement, le Conseil Municipal, par huit bulletins « OUI » et six bulletins « NON » donne son accord de principe pour autoriser Mme JORDY à accéder à son terrain par le chemin prolongeant la rue du Moulin, sous réserve de subvenir aux conditions du cahier des charges.

M. le Maire annonce une réunion de la commission d'urbanisme afin de définir les termes du cahier des charges, de les soumettre dans un premier temps au demandeur, puis à l'approbation du Conseil Municipal. Il précise d'ailleurs que la prochaine réunion du Conseil aura lieu le mardi 24 septembre 2013.

Point 3 – Fontaine pont des vignes

Suite à la réunion des commissions réunies, M. le Maire annonce que la fontaine sera finalement installée à l'angle de la rue des Artisans et de la rue du Kattenbach et qu'il aurait souhaité pouvoir indiquer le coût de cette installation, malheureusement les offres de prix ne sont pas encore arrivées en mairie. Ce point est reporté à une date ultérieure.

Point 4 – Décision modificative n°1 au budget principal

M. le Maire indique que le montant de 2 000,-€, initialement budgétisé à l'article 73925 – Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales -, sera insuffisant pour l'année 2013 puisque le montant du prélèvement est de 2 878,-€. Il propose d'une part, la mise en place de crédits supplémentaires d'un montant de mille euros (1 000,-€) à l'article 73925 – Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales - du budget principal 2013 (section fonctionnement) et d'autre part, de prélever les crédits nécessaires à cette mise en place sur le chapitre 022 – dépenses imprévues du budget principal 2013 (section fonctionnement) et demande au conseil d'adopter la décision modificative, telle que présentée dans le tableau suivant :

Décision modificative n° 1 au budget principal 2013

Section Fonctionnement						
022	F	D	-	1 000,00	73925 - 014	F D 1 000,00
Totaux	F	D	-	1 000,00		F R 1 000,00

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.



Point 5 - Subvention UFSBD 68

M. le Maire rappelle que, comme chaque année, l'Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire – comité du Haut-Rhin (UFSBD 68) reconduit sa campagne de prévention de la carie dentaire dans les écoles maternelles. La participation financière demandée est de 2,60 € par an et par élève (le nombre de ceux-ci est estimé à une soixantaine pour l'année scolaire 2013/2014). Les inscriptions n'étant pas encore clôturées, M. le Maire propose d'adopter ce montant et de verser la participation à la clôture des inscriptions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Point 6 - Approbation du rapport d'activité 2012 du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP)

M. le Maire commente le rapport d'activité 2012 du SIAEP et le propose à l'approbation de l'assemblée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport d'activité 2012 du SIAEP.

Point 7 - Accueil délégation de Villeneuve-la-Comptal

M. le Maire rappelle que la municipalité a établi des contacts avec des maires originaires de Sentheim. Parmi ceux-ci, Mme Bernadette STUDER maire de Villeneuve-la Comptal, a sollicité la municipalité afin d'organiser un week-end découverte de la région. M. le Maire, dans un premier temps, donne la parole à M. MESSERLIN qui détaille le programme de cette visite, puis dans un second temps, propose que la commune prenne en charge le pot d'accueil à l'arrivée et le buffet dinatoire au départ.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la prise en charge par la commune du pot d'accueil et du buffet dinatoire.

Point 8 - Délégations extérieures

M. le Maire fait un point sur la commission de la communauté de communes chargées des rythmes scolaires : elle s'est déjà réunie trois fois et signale qu'une enquête va être réalisée à partir du 17 septembre auprès des parents d'élèves. Dès que les résultats de cette enquête seront connus, il en informera les conseillers.

M. PERRIN intervient pour signaler que le SICTOM projette de modifier le nombre de délégués passant de 1 délégué par commune plus un délégué par tranche de 1 000 habitants à 1 délégué par tranche de 1 500 habitants plus un suppléant. Cette disposition ramènerai le nombre des membres du comité de 115 à 35 délégués soit pour la CCVDS de 28 à 9.

Point 9 - Divers et informations

M. le Maire rappelle que la communauté de paroisse va accueillir un nouveau curé. Pour le départ de M. Marc STECK, il y aura une messe d'action de grâce, le samedi 14 septembre à 18h en l'église Saint Éloi de Lauw. Le nouveau curé M. Jan KOSTER prendra place au sein de la communauté de paroisse le dimanche 22 septembre. Une messe aura lieu à 15h à l'issue de laquelle un vin d'honneur sera organisé conjointement par le conseil de fabrique et la commune, celle-ci prendra en charge la fourniture du vin.

La commune a été contrainte d'intervenir pour la sauvegarde d'un des deux tilleuls classés parmi les arbres remarquable du département, le coût de l'opération représente environ 1 200,-€. Une demande de participation a été adressée au Conseil Général.

Deux nouveaux bancs vont être mis en place sous le préau de l'école élémentaire et à l'extérieur pour les parents des élèves.

Des travaux d'isolation de deux locaux de rangement ont été effectués à l'école maternelle. Pour ce qui est des travaux de rénovation de cette école, il reste la salle de classe de droite, le hall d'entrée et surtout les toilettes.



Le marquage au sol de la Grand'rue est terminé, une information aux habitants sera jointe au prochain Sentheim-Info.

L'encrochement de l'étang Marcel a été réalisé par l'entreprise Marc SCHMITT, puis l'ensemencement du gazon a été effectué.

M. KAYSER demande la parole et rappelle qu'il a été accusé de nuire gravement à la réputation du FC Sentheim en signant un article rendant compte des débats du Conseil Municipal. Il se demande, si pour des dirigeants et des joueurs de ce club, le fait d'écoper d'une peine de suspension et d'une amende pour avoir fraudé et faussé le classement, ne pourrait pas nuire davantage à cette réputation.

M. KAYSER demande à M. JAEG s'il est exact que le FC Sentheim a donné 4 000,- euros à un joueur pour qu'il vienne jouer à Sentheim. M. JAEG dément.

Aucun conseiller ne souhaitant plus intervenir, M. le Maire clôt la séance à 21h40.



Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Sentheim de la séance du 27 août 2013

ORDRE DU JOUR

- 1°) Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 juin 2013
- 2°) Rue du Moulin
- 3°) Fontaine pont des vignes
- 4°) Décision modificative n°1 au budget principal
- 5°) Subvention UFSBD 68
- 6°) Approbation du rapport d'activité 2012 du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable
- 7°) Accueil délégation de Villeneuve-la-Comptal
- 8°) Délégations extérieures
- 9°) Divers et informations.

NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE	PROCURATION
HIRTH	Bernard	Maire		
MESSERLIN	Roland	1 ^{er} Adjoint		
PERRIN	Marc	2 ^{ème} Adjoint		
JAEG	Serge	3 ^{ème} Adjoint		
NAEGELEN	Françoise	4 ^{ème} Adjoint		
BISSLER	Martine	Conseillère municipale		
HINGRE	Marie	Conseillère municipale		
KAYSER	Thierry	Conseiller municipal		
ALTER	Marc	Conseiller municipal		
HINGRE	Timothée	Conseiller municipal		
COLONNA	Cathy	Conseillère municipale	Procuration donnée à M. KAYSER	
GENSBITTEL	Joseph	Conseiller municipal	Procuration donnée à Mme BISSLER	
EHRET	Annick	Conseillère municipale	Procuration donnée à M. ALTER	
STOECKLIN	Gérard	Conseiller municipal		